



Charte d'adhésion au réseau *Coaching judiciaire*

1) **Objet :**

En conformité avec les dispositions de l'article 16 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat édité par le Conseil National des Barreaux, le réseau *Coaching Judiciaire* fédère des avocats et autres professionnels du droit aux fins de proposer aux justiciables, particuliers ou entreprises, une voie alternative d'accès à la justice devant les juridictions où le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, ainsi que des services juridiques à distance : consultations visiophoniques, rédaction et vérification de courriers et d'actes.

2) **Méthode :**

Le coaching judiciaire organise un partage des tâches entre l'avocat et son client, si le client le souhaite et que la nature du litige s'y prête :

- Après consultation téléphonique ou visiophonique et transmission des pièces, l'avocat rédige l'acte introductif d'instance (ou les conclusions en défense) et prépare le dossier du justiciable.
- Le client se présente lui-même devant la juridiction, muni du dossier constitué par son avocat et d'une « note de plaidoirie », et se voit facturer le temps effectivement passé par son avocat sur le dossier.

Grâce aux outils pédagogiques multimédia créés par l'Institut de Droit Pratique (fondé en 1997), partenaire du réseau, et disponibles à la librairie multimédia du site coachingjudiciaire.com, le justiciable optant pour le coaching judiciaire dispose de conseils complémentaires de professionnels (juges et anciens juges, avocats, huissier, psychologue, formateur...) et de vidéos d'audiences fictives pour se préparer à l'audience et optimiser la coopération avec son avocat dans le cadre de la préparation du dossier (sélection des pièces, méthodologie de la preuve...).

Outre le coaching judiciaire proprement dit, les avocats membres du réseau peuvent proposer à leurs clients les services juridiques à distance visés au titre 1^{er}.

3) **Avantages pour les adhérents :**

Le réseau *Coaching Judiciaire* s'appuie sur un service de communication et relations presse permettant à ses adhérents de toucher une nouvelle clientèle, en particulier les justiciables envisageant de se défendre sans avocat, ainsi que les entreprises et les particuliers désireux de bénéficier de services juridiques (conseils, rédaction et vérification de lettres et d'actes) sans avoir à se déplacer. En complément, ses adhérents non avocat concourent au développement de la notoriété du réseau en intégrant son logo sur leurs documents commerciaux.

En outre, s'agissant pour les avocats d'une assistance judiciaire et non d'une représentation, l'activité de coaching judiciaire s'affranchit de toute contrainte géographique : par exemple, un avocat de Lyon peut

préparer le dossier d'un justiciable de Marseille. Cette dématérialisation, qui s'applique également pleinement aux services juridiques à distance, est également un atout en zone rurale, dans les petites communes, ou lorsque le justiciable est à la recherche d'un avocat spécialisé qu'il ne trouve pas à proximité.

4) Les avocats membres du Réseau *Coaching Judiciaire* s'engagent à :

- Mettre en œuvre le coaching judiciaire à la demande de leurs clients, s'ils estiment cette méthodologie adaptée au litige qui leur est soumis,
- Mentionner leur participation au réseau par les moyens de leur choix (papier à entête, site internet...),
- Participer chaque année, dans la mesure de leur disponibilité, aux Rencontres du coaching judiciaire,
- Répondre, en fonction de leur disponibilité, à des sollicitations journalistiques en vue de communiquer sur le coaching judiciaire et son réseau.

5) Le réseau *Coaching Judiciaire* s'engage à :

- Inscrire les coordonnées et le lien web de ses adhérents sur le site www.coachingjudiciaire.com,
- Développer les efforts de communication et de publication pour faire connaître aux médias, au grand public, aux décideurs et prescripteurs professionnels la méthode du coaching judiciaire et les adhérents du Réseau,
- Publier sur le site www.coachingjudiciaire.com les articles et tribunes rédigés par les membres du réseau,
- Faire appel aux adhérents pour réaliser des vidéos ou outils pédagogiques destinés à alimenter la librairie multimédia,
- Informer les adhérents des manifestations et ou formations organisées sous l'égide du réseau.

L'adhésion au Réseau *Coaching Judiciaire* est gratuite et effective pour une durée d'une année, renouvelable tacitement.

Fait à

Le

Signature